



Opération interministérielle vacances 2018



DOSSIER DE PRESSE

12 juillet 2018

Contact presse

Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle

02 43 01 50 70/71/72

pref-communication@mayenne.gouv.fr



Depuis de nombreuses années, l'été est l'occasion d'opérations de contrôles renforcés par les services de l'État afin de protéger le public.

Cette campagne de contrôles renforcés est justifiée par l'accroissement de l'activité de l'économie touristique et la présence d'une clientèle de passage.

Les différents services de la direction départementale de la cohésion sociale et la protection des populations (DDCSPP) vont donc, cet été encore, contribuer à cette opération interministérielle afin d'assurer la bonne information, la sécurité physique, alimentaire et sanitaire de l'usager, avec l'appui d'autres services de l'État, notamment l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les forces de l'ordre. L'opération a débuté le 1er juin et se terminera le 15 septembre prochain.

SOMMAIRE

1. Le cadre général de l'opération
2. Le bilan de l'opération 2017 en Mayenne
3. Les contrôles 2018 en Mayenne
4. L'information du public



Contact presse

Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle

02 43 01 50 70/71/72

pref-communication@mayenne.gouv.fr

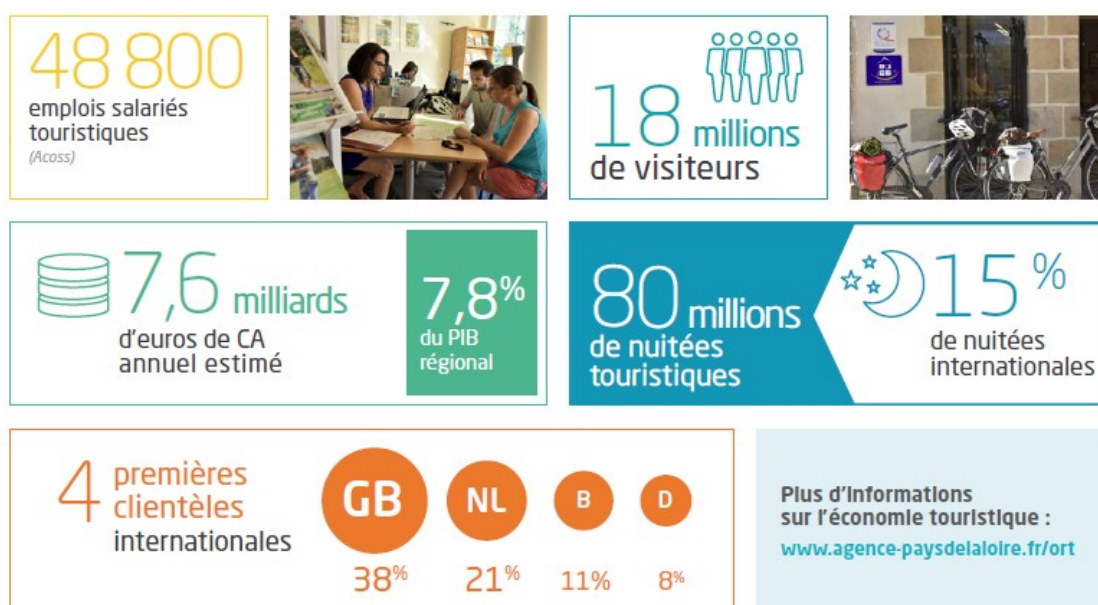


1. Le cadre général de l'opération

Cette opération vise à réaliser la plus large information des professionnels et des consommateurs, en rappelant les droits et obligations de chacun, ainsi qu'à prévenir et le cas échéant réprimer les manquements ou pratiques préjudiciables aux vacanciers.

Les vacances représentent un double enjeu :

- individuel pour le consommateur, qui souhaite disposer des meilleurs produits ou prestations compte tenu de son budget,
- collectif pour l'économie du secteur du tourisme, très important en région Pays de la Loire (19,2 % de la part nationale).



La Mayenne représente une part non négligeable de l'activité touristique régionale. Elle se caractérise par une offre diversifiée tournée vers les activités de pleine nature ou de découverte historique.

On y recense 51 700 lits touristiques dont un quart dans les 500 hébergements marchands existants, et trois quarts en résidence secondaire.

La Mayenne dispose également de 72 locaux avec hébergement de mineurs pour une capacité de près de 5000 places.

Un certain nombre de sites se distinguent avec plusieurs dizaines de milliers de visiteurs : le refuge de l'Arche à Château-Gontier, les cités de Jublains ou Sainte-Suzanne, le musée d'art naïf de Laval, le musée Robert Tatin de Cossé-le-Vivien, le château de Mayenne ou encore le site des grottes de Saulges.



Contact presse

Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle

02 43 01 50 70/71/72

pref-communication@mayenne.gouv.fr



2. Le bilan de l'opération 2017 en Mayenne

En 2017, l'opération a mobilisé la DDCSPP (concurrence, consommation et répression des fraudes, vétérinaires, jeunesse et sports), chaque service intervenant dans ses domaines de compétences mais aussi conjointement (festivals, marchés, contrôles routiers ou sites d'hébergement insolite).



Au total, **150 contrôles ont été réalisés par les inspecteurs de la DDCSPP.**

De nombreux domaines d'activité ont été ciblés :

- produits alimentaires sur les marchés de plein air, dans les restaurants, les boulangeries, les boucheries, dans les camps sous toile et camps scouts.
- produits non alimentaires et prestations de service dans les hôtels : sur place ou sur leur site internet, campings, aires de jeux, hébergement insolite, centres équestres, baignades surveillées, piscines, chantiers de jeunes, séjours de vacances, séjours de vacances adaptés organisés pour adultes handicapés, accueil de loisirs, élevages canins, pensions canines et félines.

Les principales anomalies constatées ont concerné des manquements aux règles d'hygiène (formation des personnels de cuisine, qualité de l'eau, conservation des denrées, hygiène des locaux, températures des véhicules boutique) ou aux règles de sécurité. Quelques défauts d'affichage de prix des prestations et des produits ont également été relevés, des défauts d'indication de l'origine de la viande bovine dans les restaurants ainsi que des défauts d'affichage des allergènes. Ont été également constatés des manquements mineurs sur quelques aires de jeux ainsi que des défauts de marquage d'équipements de protection individuelle (casques de vélo).

Ces anomalies ont fait l'objet de fermetures administratives (2), de procès-verbaux (4), d'injonctions ou mises en demeure (8), d'avertissements ou rappels réglementaires (31), aux professionnels en cause qui ont apporté les mesures correctives nécessaires.

Le taux d'anomalies constaté se situe dans la moyenne nationale (bilan national 2017 : 26,3 % d'anomalies et 3,1 % de suites pénales).

Contact presse

Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle

02 43 01 50 70/71/72

pref-communication@mayenne.gouv.fr



Au titre des faits marquants en 2017, deux arrêtés de fermeture ont été pris à l'encontre d'un restaurant particulièrement mal tenu en termes d'hygiène constituant une menace pour la santé des consommateurs et l'autre relatif à l'interdiction d'utilisation d'un agrès jugé dangereux dans le cadre d'un parcours acrobatique en hauteur.

3. Les contrôles de l'été 2018 en Mayenne

Tous les services de la DDCSPP participeront aux contrôles de l'été, en coordination si besoin avec d'autres services (forces de l'ordre, ARS).

Les types d'établissements contrôlés

Les contrôles cibleront particulièrement :

- les campings, hôtels ou encore les offres touristiques sur internet ;
- les camps de vacances pour les enfants ;
- les bases de loisirs, piscines, plans d'eau, clubs de canoë-kayak et centres équestres ;
- la restauration rapide et traditionnelle ;
- les grandes et moyennes surfaces en particulier les rayons «alimentation» ;
- les boulangeries-pâtisseries ou les poissonneries ;
- les producteurs fermiers, sur site ou sur les marchés et les foires ;
- les festivals ;
- les conditions de transport de marchandises (notamment denrées alimentaires périssables) et animaux vivants (protection animale).

Les points de contrôle vérifiés

Si les contrôles des séjours de mineurs en vacances ont vocation à garantir la sécurité physique et morale des jeunes vacanciers (qualité des encadrants et des structures), d'autres contrôles, toujours dictés par le souci de protéger l'administré, l'usager du service public ou le consommateur et lui délivrer une juste information, cibleront plus précisément la recherche d'infractions telles que :

- les dépassements des dates limites de consommation ;
- les défauts d'information complète du consommateur sur les tarifs pratiqués, sur le poids ou les quantités des produits en vente, sur l'origine des produits, les conditions de vente, la loyauté des publicités ;
- les défauts de température de conservation.

Afin d'assurer la sécurité sanitaire du consommateur, les contrôles porteront sur le contrôle du respect de l'ensemble des bonnes pratiques d'hygiène et de traçabilité maîtrisées par le personnel, tant au niveau des conditions de transport que de la préparation des denrées.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle

02 43 01 50 70/71/72

pref-communication@mayenne.gouv.fr



Pour garantir la bonne information du consommateur, les contrôleurs s'assureront également que le consommateur n'est pas induit en erreur par des mentions imprécises ou erronées: (ex : origine trompeuse des produits ; fausse allégation « fait maison »).

4. L'information du public



Le [dossier « vacances 2018 »](http://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Protection-et-securite-du-consommateur/Protection-du-consommateur/Guide-des-vacances-d-ete) est mis en ligne sur le site des services de l'Etat en Mayenne.

<http://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Protection-et-securite-du-consommateur/Protection-du-consommateur/Guide-des-vacances-d-ete>

Plus particulièrement destiné au grand public, ce dossier délivre des conseils pratiques et utiles aux consommateurs en vacances, sur les voyages organisés, les déplacements, la santé, les loisirs, les achats, la restauration et l'hébergement...



Alim'confiance

Les résultats des contrôles sanitaires accessibles à tous

<http://www.alim-confiance.gouv.fr/>

**La direction départementale
de la cohésion sociale et
de la protection des populations :**



- des missions diversifiées : concurrence, consommation et répression des fraudes, services vétérinaires, solidarité, jeunesse et sports ;
- un seul et même service pour l'information, l'éducation, la formation et la protection de l'utilisateur.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle

02 43 01 50 70/71/72

pref-communication@mayenne.gouv.fr

